

COMMUNIQUÉ

Errance et divagation animale à L'Étang-Salé : mobilisation collective des acteurs publics

Face à l'augmentation des situations d'errance animale, à la formation de meutes et aux risques pour la sécurité des usagers des espaces naturels, l'ensemble des acteurs publics, L'État, la CIVIS, l'ONF et la commune de L'Étang-Salé se mobilisent dans le cadre d'une action concertée et coordonnée.

Depuis le début de l'année dernière, ces acteurs ont engagé une démarche commune fondée sur la complémentarité des compétences, la clarté des responsabilités et l'efficacité de l'action publique.

Les campagnes précédentes ont permis de capturer les chiens suivants :

Année	Nombre de chiens capturés	Dont identifiés
2025	52	13
2024	73	20
2023	48	15

Une réunion de travail, présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre le 20 janvier 2026, a rassemblé l'ensemble des partenaires afin de définir une stratégie durable, à la suite d'une récente attaque survenue dans le domaine forestier. L'objectif était d'étudier les actions complémentaires à déployer rapidement afin que les usagers puissent retrouver sérénité et quiétude.

Lors de cette réunion, il a été décidé de :

- Renforcer les interventions (pose de cages, rondes nocturnes, actions ciblées) par la mobilisation de moyens supplémentaires ;
- Planifier et assurer la traçabilité de l'ensemble des interventions ;
- Poursuivre et verbaliser les personnes procédant à des relâcher d'animaux dans la nature, au nourrissage illégal et à la dégradation des cages.

Ces actions seront menées en coordination avec le gestionnaire du domaine forestier afin de garantir la sécurité des usagers.

Les administrés sont invités à :

- Déposer plainte auprès de la gendarmerie de L'Étang-Salé en cas d'attaque ;

- Signaler toute observation de meutes de chiens afin de permettre une intervention rapide des équipes, en fournissant, si possible, des photos, la localisation et l'heure de l'observation ;
- Signaler les lieux de nourrissage identifiés en forêt.

Les signalements doivent être transmis par courriel à l'adresse suivante :

signalementerrance@letangsale.fr



(merci de joindre, le cas échéant, des photos, l'horaire de l'observation et la localisation afin de faciliter l'intervention).

Nous rappelons que la sécurité dans les espaces naturels est l'affaire de tous.

Nous appelons chacun à rester vigilant et à respecter les règles de civisme : les animaux doivent rester sous la garde et la responsabilité de leurs propriétaires. Des campagnes de stérilisation sont également menées chaque année afin de limiter l'errance animale.

En cas d'observation d'une meute de chiens, il est fortement recommandé de ne pas tenter de s'en approcher et se référer à la fiche réflexe.

Mathieu HOARAU

 
Maire de L'Étang-Salé